

RAPPELS ET AVIS DE SÉCURITÉ

Certain thermostats à tension de secteur

(RÉFÉRENCE: GOUVERNEMENT DU CANADA)

<http://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2017/62104r-fra.php>

Le présent rappel élargi vise des thermostats à tension de secteur de diverses marques

Nom de marque	Numéro de modèle
Garisson	HTM211 - HTM311 - HTM511 HTM611 - HTM621
Maison	HTM211 - HTM311 - HTM511 HTM611 - HTM621
NOMA	HTM211 - HTM311 - HTM511 HTM611 - HTM621
RONA	HTM211 - HTM311 - HTM511 HTM611 - HTM621
UPM	HTM211 - HTM311 - HTM511 HTM611 - HTM621
Honeywell	CT1957A1008 - CT1950A10 T4700A1024 - T4700B1022
Cadet	T4700B1030 - T4700A1040

Certains numéros de modèle peuvent se terminer par une lettre, par exemple HTM221A. Cette lettre indique une légère modification apportée au produit, comme la taille de l'écran ACL, les boutons ou la couleur de l'unité. La présence de ces lettres n'a aucune incidence sur les numéros de modèle inclus dans le présent rappel. Les unités rappelées ont été certifiées en fonction des normes canadiennes par la CSA International, sous le numéro de certification CSA 185066.

Veuillez noter que certains modèles THM211 et THM311 ont été rappelés en 2002 (en anglais seulement) par la CSA International et par l'Office de la sécurité des installations électriques en Ontario.



Identification du risque

Les unités peuvent surchauffer, émettre de la fumée et endommager le mur, ce qui représente un risque d'incendie pour les consommateurs.

L'importateur n'est plus en affaires. Entre le 20 juin 2011 et le 2 février 2017, Santé Canada avait reçu 51 rapports d'incidents concernant l'utilisation de ces thermostats, y compris la surchauffe, la fonte, la fumée et les dommages au mur. Aucune blessure n'a été rapportée.

Quantité vendue

La quantité vendue aux consommateurs est inconnue. Toutefois, les thermostats ont été vendus dans des magasins Canadian Tire, RONA et d'autres quincailleries.

Fabriqués en Chine par:

1. Mandolyn Electronic Technology
2. ESIC Technology Inc.

Importateur

UPM Marketing Inc. - CANADA

Ce que vous devez faire

Les consommateurs doivent cesser immédiatement d'utiliser les thermostats rappelés et contacter le détaillant auprès duquel ils ont acheté le produit, l'importateur n'étant plus en affaires. Les consommateurs devraient retirer et jeter les thermostats conformément aux directives en matière de la mise au rebut de leur municipalité.

